Cœur de Loire	Département de la Nièvre Communauté de Communes Cœur de Loire Extrait du Registre des Délibérations

Séance plénière du **19 mai 2022,**

L'an deux mille vingt-deux, le **dix-neuf** du mois de mai à **dix-neuf heures trente,**

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 13 mai 2022 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle des fêtes de Pouilly sur Loire, sous la Présidence de **M. Sylvain COINTAT.**

Présents titulaires : M. Sylvain COINTAT - M. Daniel GILLONNIER - M. Patrick BONDEUX - Mme Pauline PABIOT - Mme Marie-France LURIER - Mme Danielle ROY - M. Pascal KNOPP - M. Gilbert LIENHARD - M. Michel VENEAU - M. Christian MARTIN - Mme Geneviève PARIS - M. Patrick RAPEAU - M. François DENIZOT - M. André BUISSON - M. Alexandre BLANDIN - Mme Martine BOREL - Mme Corinne COLONEL - Mme Florence GUILLAUME - Mme Martine LEROY - Mme Stéphanie OUVRY - M. Patrick PONSONNNAILLE - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU - Mme Carole TABBAGH GRUAU - M. Michel BARRIERE - Mme Sonia MILLANT - M. Denis HOUCHOT - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD – Mme Corinne SERRE - Mme Françoise CROTTET-FIGEAT - M. Benjamin MASI - Mme Nathalie LIEBARD - M. Jean FOURNIER - M. Robert CHOLLET - Mme Stéphanie CHAPUIS - M. Jacky SCHOLLER - Mme Jocelyne VERNAUX

Membres absents excusés : M. Jean-Marc BAUCINO - M. Thierry BEAUVAIS - M. Jean-Claude GILLONNIER - M. Bertrand FLANDIN - Mme Nadège COQUILLAT - M. Frédéric AUCOUTURIER

Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :

Mme Mauricette JOSEPH remplacée par Mme Muriel BUISSON
Mme TIXIER-MAUDRY remplacée par M. Raymond LE VAN

Membres ayant donné pouvoir :
M. Yves RAVET à M. Sylvain COINTAT
M. Pascal FASSIER à M. Michel VENEAU
M. Philippe BOURGEOIS à Mme Danielle ROY
M. Yannis BONNET à M. Daniel GILLONNIER
M. Michel RENAUD à M. Gilbert LIENHARD
M. Thierry DEMAY à Mme Sylvie REBOULLEAU
Mme Béatrice BOULOGNE à Mme Martine LEROY
M. Alain DEDISSE à M. Patrick PONSONNAILLE
M. Hicham BOUJLILAT à Mme Martine BOREL

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 55.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : **Mme Pascale QUILLIER** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

N° 2022/19-05/01

Modalités de la mise en œuvre du télétravail

Par délibération en date du 11 décembre 2018, la Collectivité a mis en place à titre expérimental le télétravail en restreignant le nombre d'agents pouvant y prétendre. Les différentes périodes de confinement et la forte incitation gouvernementale à recourir à ce mode d'organisation du travail ont obligé la collectivité à s'adapter à cette pratique tant sur le plan technique que managérial.
C'est pourquoi, en raison de la généralisation de la pratique, il est possible aujourd'hui de la généraliser selon les modalités jointes en annexe.

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis favorable du Bureau Communautaire et du Comité Technique réuni le 6 mai 2022 et après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de mettre en place le télétravail selon les modalités ci-annexées ;
- **AUTORISE** le Président de la Communauté de Communes à signer tous les actes nécessaires pour la mise en œuvre de cette décision.

Nombre de conseillers : 55
Présents : 40
Pouvoirs : 9
Votants : 49
Pour : 47
Abstention : 2
Contre : 0

MAJORITÉ

COMMUNAUTÉ de COMMUNES CŒUR DE PUISAYE NIÈVRE

Pour extrait conforme
Le Président,

Envoyé en préfecture le 25/05/2022
Reçu en préfecture le 25/05/2022
Affiché le
ID : 058-200067916-20220519-2022_19_05_01-DE

Cœur de Loire	Département de la Nièvre Communauté de Communes Cœur de Loire Extrait du Registre des Délibérations

Séance plénière du **19 mai 2022**,

L'an deux mille vingt-deux, le **dix-neuf** du mois de mai à **dix-neuf heures trente**,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 13 mai 2022 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle des fêtes de Pouilly sur Loire, sous la Présidence de **M. Sylvain COINTAT**.

Présents titulaires : M. Sylvain COINTAT - M. Daniel GILLONNIER - M. Patrick BONDEUX - Mme Pauline PABIOT - Mme Marie-France LURIER - Mme Danielle ROY - M. Pascal KNOPP - M. Gilbert LIENHARD - M. Michel VENEAU - M. Christian MARTIN - Mme Geneviève PARIS - M. Patrick RAPEAU - M. François DENIZOT - M. André BUISSON - M. Alexandre BLANDIN - Mme Martine BOREL - Mme Corinne COLONEL - Mme Florence GUILLAUME - Mme Martine LEROY - Mme Stéphanie OUVRY - M. Patrick PONSONNNAILLE - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU - Mme Carole TABBAGH GRUAU - M. Michel BARRIERE - Mme Sonia MILLANT - M. Denis HOUCHOT - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD – Mme Corinne SERRE - Mme Françoise CROTTET-FIGEAT - M. Benjamin MASI - Mme Nathalie LIEBARD - M. Jean FOURNIER - M. Robert CHOLLET - Mme Stéphanie CHAPUIS - M. Jacky SCHOLLER - Mme Jocelyne VERNAUX

Membres absents excusés : M. Jean-Marc BAUCINO - M. Thierry BEAUVAIS - M. Jean-Claude GILLONNIER - M. Bertrand FLANDIN - Mme Nadège COQUILLAT - M. Frédéric AUCOUTURIER

Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :

Mme Mauricette JOSEPH remplacée par Mme Muriel BUISSON
Mme TIXIER-MAUDRY remplacée par M. Raymond LE VAN

Membres ayant donné pouvoir : M. Yves RAVET à M. Sylvain COINTAT
M. Pascal FASSIER à M. Michel VENEAU
M. Philippe BOURGEOIS à Mme Danielle ROY
M. Yannis BONNET à M. Daniel GILLONNIER
M. Michel RENAUD à M. Gilbert LIENHARD
M. Thierry DEMAY à Mme Sylvie REBOULLEAU
Mme Béatrice BOULOGNE à Mme Martine LEROY
M. Alain DEDISSE à M. Patrick PONSONNAILLE
M. Hicham BOUJLILAT à Mme Martine BOREL

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 55.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : **Mme Pascale QUILLIER** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

N° 2022/19-05/02

Création d'un Comité Social Territorial

La loi du 6 août 2019 relative à la transformation de la fonction publique a créé le Comité Social Territorial. Cette instance fusionne le Comité Technique et le CHSCT (Comité Hygiène Santé et Condition de Travail) en une seule entité.
Elle sera mise en place suite aux élections professionnelles du 8 décembre 2022.

Dans ce contexte il convient en amont de délibérer sur la création de cette instance et d'en prévoir sa composition et son mode de fonctionnement.
Une réunion avec les organisations syndicales représentatives a eu lieu le 12 avril 2022 afin de négocier entre autres ces points.

Il vous est proposé la délibération suivante :

L'assemblée délibérante,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment les articles L. 251-5 à L. 251-10
Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Considérant qu'un Comité Social Territorial doit être créé dans chaque collectivité ou établissement public employant au moins 50 agents,
Considérant que l'effectif constaté au 1er janvier 2022 est de 146 agents permettant un nombre de représentants compris entre 3 et 5.

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis favorable du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de créer un Comité Social Territorial local,
- **FIXE** le nombre de représentants du personnel titulaires au sein du Comité Social Territorial local à 4,
- **FIXE** le nombre de représentants de l'établissement public titulaires au sein du CST local à 4,
- **AUTORISE** le recueil de l'avis des représentants de l'établissement public.

Nombre de conseillers : 55
Présents : 40
Pouvoirs : 9
Votants : 49
Pour : 49
Abstention : 0
Contre : 0

UNANIMITÉ

COMMUNAUTE de COMMUNES CŒUR de PUISAYE NIEVRE

Pour extrait conforme
Le Président,

Envoyé en préfecture le 25/05/2022
Reçu en préfecture le 25/05/2022
Affiché le
ID : 058-200067916-20220519-2022_19_05_02-DE

Cœur de Loire	Département de la Nièvre Communauté de Communes Cœur de Loire Extrait du Registre des Délibérations

Séance plénière du **19 mai 2022**,

L'an deux mille vingt-deux, le **dix-neuf** du mois de mai à **dix-neuf heures trente**,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 13 mai 2022 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle des fêtes de Pouilly sur Loire, sous la Présidence de **M. Sylvain COINTAT**.

Présents titulaires : M. Sylvain COINTAT - M. Daniel GILLONNIER - M. Patrick BONDEUX - Mme Pauline PABIOT - Mme Marie-France LURIER - Mme Danielle ROY - M. Pascal KNOPP - M. Gilbert LIENHARD - M. Michel VENEAU - M. Christian MARTIN - Mme Geneviève PARIS - M. Patrick RAPEAU - M. François DENIZOT - M. André BUISSON - M. Alexandre BLANDIN - Mme Martine BOREL - Mme Corinne COLONEL - Mme Florence GUILLAUME - Mme Martine LEROY - Mme Stéphanie OUVRY - M. Patrick PONSONNNAILLE - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU - Mme Carole TABBAGH GRUAU - M. Michel BARRIERE - Mme Sonia MILLANT - M. Denis HOUCHOT - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD – Mme Corinne SERRE - Mme Françoise CROTTET-FIGEAT - M. Benjamin MASI - Mme Nathalie LIEBARD - M. Jean FOURNIER - M. Robert CHOLLET - Mme Stéphanie CHAPUIS - M. Jacky SCHOLLER - Mme Jocelyne VERNAUX

Membres absents excusés : M. Jean-Marc BAUCINO - M. Thierry BEAUVAIS - M. Jean-Claude GILLONNIER - M. Bertrand FLANDIN - Mme Nadège COQUILLAT - M. Frédéric AUCOUTURIER

Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :

Mme Mauricette JOSEPH remplacée par Mme Muriel BUISSON
Mme TIXIER-MAUDRY remplacée par M. Raymond LE VAN

Membres ayant donné pouvoir :
M. Yves RAVET à M. Sylvain COINTAT
M. Pascal FASSIER à M. Michel VENEAU
M. Philippe BOURGEOIS à Mme Danielle ROY
M. Yannis BONNET à M. Daniel GILLONNIER
M. Michel RENAUD à M. Gilbert LIENHARD
M. Thierry DEMAY à Mme Sylvie REBOULLEAU
Mme Béatrice BOULOGNE à Mme Martine LEROY
M. Alain DEDISSE à M. Patrick PONSONNAILLE
M. Hicham BOUJLILAT à Mme Martine BOREL

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 55.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : **Mme Pascale QUILLIER** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

N° 2022/19-05/03

Tableau des effectifs

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de la Communauté de Communes sont créés par son organe délibérant.

POSTES PERMANENTS

Suite à un changement de poste d'un agent de la collectivité, il convient de créer un poste permanent d'infirmier en soins généraux à temps complet, qui pourra si nécessaire être pourvu par un contractuel sur le fondement de l'article 332-8 du Code Général de la Fonction Publique.

POSTES NON PERMANENTS

Suite aux besoins saisonniers des différents services de la collectivité, il convient de créer les postes saisonniers suivants pour l'année 2022 :

- 1 adjoint technique à temps complet (déchetteries)
- 1 adjoint technique à temps complet (piscine Donzy)
- 1 adjoint technique à TNC 60% (piscine Donzy)
- 1 adjoint administratif à temps complet (piscine Donzy)
- 1 opérateur des APS à temps complet (piscine Donzy)

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis favorable du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **MODIFIE** le tableau des effectifs comme annexé à la présente délibération.

Nombre de conseillers : 55
Présents : 40
Pouvoirs : 9
Votants : 49
Pour : 49
Abstention : 0
Contre : 0

UNANIMITÉ

COMMUNAUTÉ de COMMUNES CŒUR de NIÈVRE

Pour extrait conforme
Le Président,

Envoyé en préfecture le 25/05/2022
Reçu en préfecture le 25/05/2022
Affiché le
ID : 058-200067916-20220519-2022_19_05_03-DE

Cœur de Loire

Département de la Nièvre
Communauté de Communes
Cœur de Loire

Extrait du Registre des Délibérations

Séance plénière du **19 mai 2022**,

L'an deux mille vingt-deux, le **dix-neuf** du mois de mai à **dix-neuf heures trente**,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 13 mai 2022 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle des fêtes de Pouilly sur Loire, sous la Présidence de **M. Sylvain COINTAT**.

Présents titulaires : M. Sylvain COINTAT - M. Daniel GILLONNIER - M. Patrick BONDEUX - Mme Pauline PABIOT - Mme Marie-France LURIER - Mme Danielle ROY - M. Pascal KNOPP - M. Gilbert LIENHARD - M. Michel VENEAU - M. Christian MARTIN - Mme Geneviève PARIS - M. Patrick RAPEAU - M. François DENIZOT - M. André BUISSON - M. Alexandre BLANDIN - Mme Martine BOREL - Mme Corinne COLONEL - Mme Florence GUILLAUME - Mme Martine LEROY - Mme Stéphanie OUVRY - M. Patrick PONSONNNAILLE - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU - Mme Carole TABBAGH GRUAU - M. Michel BARRIERE - Mme Sonia MILLANT - M. Denis HOUCHOT - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD – Mme Corinne SERRE - Mme Françoise CROTTET-FIGEAT - M. Benjamin MASI - Mme Nathalie LIEBARD - M. Jean FOURNIER - M. Robert CHOLLET - Mme Stéphanie CHAPUIS - M. Jacky SCHOLLER - Mme Jocelyne VERNAUX

Membres absents excusés : M. Jean-Marc BAUCINO - M. Thierry BEAUVAIS - M. Jean-Claude GILLONNIER - M. Bertrand FLANDIN - Mme Nadège COQUILLAT - M. Frédéric AUCOUTURIER

Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :

Mme Mauricette JOSEPH remplacée par Mme Muriel BUISSON
Mme TIXIER-MAUDRY remplacée par M. Raymond LE VAN

Membres ayant donné pouvoir :
M. Yves RAVET à M. Sylvain COINTAT
M. Pascal FASSIER à M. Michel VENEAU
M. Philippe BOURGEOIS à Mme Danielle ROY
M. Yannis BONNET à M. Daniel GILLONNIER
M. Michel RENAUD à M. Gilbert LIENHARD
M. Thierry DEMAY à Mme Sylvie REBOULLEAU
Mme Béatrice BOULOGNE à Mme Martine LEROY
M. Alain DEDISSE à M. Patrick PONSONNAILLE
M. Hicham BOUJLILAT à Mme Martine BOREL

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 55.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : **Mme Pascale QUILLIER** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

N° 2022/19-05/04

Participation financière à l'implantation des panneaux touristiques sur l'A77

La société Autoroutes Paris Rhin Rhône envisage le remplacement des panneaux touristiques de l'A77 en 2022. Pour ce faire le Département de la Nièvre a été missionné pour coordonner les échanges entre les territoires concernés. Le tronçon d'autoroute sur lequel les panneaux vont être remplacés est celui entre Dordives et Cosne-Cours-sur-Loire.

Les intercommunalités ont été sollicitées pour choisir les thématiques des panneaux et contribuer à leur financement.

Une autorisation a été donnée par APRR pour l'implantation de 5 panneaux. Sur ces 5 panneaux la répartition entre territoires est la suivante :

- 2 panneaux communs aux Communautés de Communes Cœur de Loire et Pays Fort Sancerrois Val de Loire sur les thématiques des Vignobles et de la Loire
- 3 panneaux propres à chacune des intercommunalités

APRR finance 50% du coût total des panneaux (fourniture, pose, déplacements et maintenance sur la durée de vie soit 2036).

Le reste à charge par panneau pour les territoires est de 18 500 € HT (22 200 € TTC). Pour la Communauté de Communes Cœur de Loire, le coût financier s'élève à 37 000,00 € HT.

Dans le cadre de cette opération, la Communauté de Communes Cœur de Loire est susceptible de bénéficier d'un financement auprès du Conseil Départemental de la Nièvre, au titre du Contrat Cadre de Partenariat.

Ainsi, le plan de financement serait le suivant :

DEPENSES		**RECETTES**		
Panneau Vignobles	9 250,00	DEPARTEMENT	18 500,00	50%
Panneau Loire	9 250,00	AUTOFINANCEMENT	18 500,00	50%
Panneau Cœur de Loire	18 500,00			
TOTAL HT	**37 000,00**	**TOTAL HT**	**37 000,00**	**100%**

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis favorable du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **VALIDE** le plan de financement de cette opération,
- **SOLLICITE** une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Nièvre, au titre du Contrat Cadre de Partenariat 2021-2026,
- **AUTORISE** le Président à signer les pièces administratives afférentes.

Nombre de conseillers : 55
Présents : 40
Pouvoirs : 9
Votants : 49
Pour : 49
Abstention : 0
Contre : 0

UNANIMITÉ

COMMUNAUTE de COMMUNES CŒUR de LOIRE NIEVRE

Pour extrait conforme
Le Président,

Envoyé en préfecture le 25/05/2022
Reçu en préfecture le 25/05/2022
Affiché le
ID : 058-200067916-20220519-2022_19_05_04-DE

Cœur de Loire	Département de la Nièvre Communauté de Communes Cœur de Loire Extrait du Registre des Délibérations

Séance plénière du **19 mai 2022**,

L'an deux mille vingt-deux, le **dix-neuf** du mois de mai à **dix-neuf heures trente**,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 13 mai 2022 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle des fêtes de Pouilly sur Loire, sous la Présidence de **M. Sylvain COINTAT**.

Présents titulaires : M. Sylvain COINTAT - M. Daniel GILLONNIER - M. Patrick BONDEUX - Mme Pauline PABIOT - Mme Marie-France LURIER - Mme Danielle ROY - M. Pascal KNOPP - M. Gilbert LIENHARD - M. Michel VENEAU - M. Christian MARTIN - Mme Geneviève PARIS - M. Patrick RAPEAU - M. François DENIZOT - M. André BUISSON - M. Alexandre BLANDIN - Mme Martine BOREL - Mme Corinne COLONEL - Mme Florence GUILLAUME - Mme Martine LEROY - Mme Stéphanie OUVRY - M. Patrick PONSONNNAILLE - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU - Mme Carole TABBAGH GRUAU - M. Michel BARRIERE - Mme Sonia MILLANT - M. Denis HOUCHOT - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD – Mme Corinne SERRE - Mme Françoise CROTTET-FIGEAT - M. Benjamin MASI - Mme Nathalie LIEBARD - M. Jean FOURNIER - M. Robert CHOLLET - Mme Stéphanie CHAPUIS - M. Jacky SCHOLLER - Mme Jocelyne VERNAUX

Membres absents excusés : M. Jean-Marc BAUCINO - M. Thierry BEAUVAIS - M. Jean-Claude GILLONNIER - M. Bertrand FLANDIN - Mme Nadège COQUILLAT - M. Frédéric AUCOUTURIER

Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :

Mme Mauricette JOSEPH remplacée par Mme Muriel BUISSON
Mme TIXIER-MAUDRY remplacée par M. Raymond LE VAN

Membres ayant donné pouvoir :
M. Yves RAVET à M. Sylvain COINTAT
M. Pascal FASSIER à M. Michel VENEAU
M. Philippe BOURGEOIS à Mme Danielle ROY
M. Yannis BONNET à M. Daniel GILLONNIER
M. Michel RENAUD à M. Gilbert LIENHARD
M. Thierry DEMAY à Mme Sylvie REBOULLEAU
Mme Béatrice BOULOGNE à Mme Martine LEROY
M. Alain DEDISSE à M. Patrick PONSONNAILLE
M. Hicham BOUJLILAT à Mme Martine BOREL

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 55.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : **Mme Pascale QUILLIER** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

N° 2022/19-05/05

Règlement d'adhésion Achetezencœurdeloire

Lancée officiellement en septembre 2020, la plateforme « achetezencoeurdeloire » a pour but de redynamiser le commerce local et les centres-villes, en donnant aux commerçants, artisans, producteurs, associations et prestataires de services de la visibilité sur internet. En effet, en plus d'être réellement visibles sur internet à moindres frais, la plateforme propose aussi de la vente en ligne.

Un règlement a été établi, permettant de fixer les modalités d'adhésion à la plateforme dont l'objectif premier est d'apporter un soutien aux activités commerciales des centres villes et de contribuer ainsi à leur dynamisme.

Il est donc proposé d'accepter les adhésions des entreprises commerciales, artisanales, prestataires de services, producteurs, établissements touristiques ainsi que des associations, qui sont implantés, ou qui ont le projet de s'implanter, sur le territoire de la Communauté de Communes Cœur de Loire.

En revanche, il est proposé d'exclure les banques, les notaires, ainsi que les Grandes et Moyennes Surfaces et les entreprises commerciales d'une surface de vente supérieure à 300m² ;

Les demandes d'adhésions seront soumises à l'avis de la commission développement économique.

Une convention sera conclue pour une durée de 24 mois à compter de la signature, entre la Communauté de Communes Cœur de Loire et l'adhérent. Elle sera renouvelée par tacite reconduction sauf décision contraire expresse de l'adhérent.

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis favorable du Bureau Communautaire et de la commission développement économique et après en avoir délibéré :

- **VALIDE** le règlement d'adhésion à la plateforme achetezencœur de Loire,
- **AUTORISE** le Président à signer les pièces administratives afférentes.

Nombre de conseillers : 55
Présents : 40
Pouvoirs : 9
Votants : 49
Pour : 49
Abstention : 0
Contre : 0

UNANIMITÉ

COMMUNAUTÉ de COMMUNES CŒUR de LOIRE ★ NIEVRE ★

Pour extrait conforme
Le Président,

Envoyé en préfecture le 25/05/2022
Reçu en préfecture le 25/05/2022
Affiché le
ID : 058-200067916-20220519-2022_19_05_05-DE

Cœur de Loire	Département de la Nièvre Communauté de Communes Cœur de Loire Extrait du Registre des Délibérations

Séance plénière du **19 mai 2022**,

L'an deux mille vingt-deux, le **dix-neuf** du mois de mai à **dix-neuf heures trente**,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 13 mai 2022 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle des fêtes de Pouilly sur Loire, sous la Présidence de **M. Sylvain COINTAT**.

Présents titulaires : M. Sylvain COINTAT - M. Daniel GILLONNIER - M. Patrick BONDEUX - Mme Pauline PABIOT - Mme Marie-France LURIER - Mme Danielle ROY - M. Pascal KNOPP - M. Gilbert LIENHARD - M. Michel VENEAU - M. Christian MARTIN - Mme Geneviève PARIS - M. Patrick RAPEAU - M. François DENIZOT - M. André BUISSON - M. Alexandre BLANDIN - Mme Martine BOREL - Mme Corinne COLONEL - Mme Florence GUILLAUME - Mme Martine LEROY - Mme Stéphanie OUVRY - M. Patrick PONSONNNAILLE - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU - Mme Carole TABBAGH GRUAU - M. Michel BARRIERE - Mme Sonia MILLANT - M. Denis HOUCHOT - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD – Mme Corinne SERRE - Mme Françoise CROTTET-FIGEAT - M. Benjamin MASI - Mme Nathalie LIEBARD - M. Jean FOURNIER - M. Robert CHOLLET - Mme Stéphanie CHAPUIS - M. Jacky SCHOLLER - Mme Jocelyne VERNAUX

Membres absents excusés : M. Jean-Marc BAUCINO - M. Thierry BEAUVAIS - M. Jean-Claude GILLONNIER - M. Bertrand FLANDIN - Mme Nadège COQUILLAT - M. Frédéric AUCOUTURIER

Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :

Mme Mauricette JOSEPH remplacée par Mme Muriel BUISSON
Mme TIXIER-MAUDRY remplacée par M. Raymond LE VAN

Membres ayant donné pouvoir : M. Yves RAVET à M. Sylvain COINTAT
M. Pascal FASSIER à M. Michel VENEAU
M. Philippe BOURGEOIS à Mme Danielle ROY
M. Yannis BONNET à M. Daniel GILLONNIER
M. Michel RENAUD à M. Gilbert LIENHARD
M. Thierry DEMAY à Mme Sylvie REBOULLEAU
Mme Béatrice BOULOGNE à Mme Martine LEROY
M. Alain DEDISSE à M. Patrick PONSONNAILLE
M. Hicham BOUJLILAT à Mme Martine BOREL

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 55.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : **Mme Pascale QUILLIER** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

N° 2022/19-05/06

Chargé de mission Revitalisation de centres bourgs – Demande de subvention au titre du LEADER et du FNADT

La Communauté de Communes Cœur de Loire souhaite recruter un chargé de mission centres bourgs pour la mise en œuvre et la coordination des démarches de revitalisation portées sur le territoire.

Cette action est susceptible de bénéficier d'un financement au titre du LEADER et du FNADT.

Ainsi, le plan de financement serait le suivant :

DEPENSES		2022	2023	2024	2025	2026
Salaires		13 333 €	40 800 €	41 616 €	42 448 €	43 297 €
Location Véhicule		667 €	2 040 €	2 081 €	2 122 €	2 165 €
Assurance Véhicule		267 €	816 €	832 €	849 €	866 €
Carburant		667 €	2 040€	2 081 €	2 122 €	2 165 €
Frais divers		1 000€	3 060 €	3 121 €	3 184 €	3 247 €
TOTAL DEPENSES :		15 933 €	48 756 €	49 731 €	50 776 €	51 740 €
RESSOURCES		**2022**	**2023**	**2024**	**2025**	**2026**
FNADT	80%	12 747 €	39 005 €	39 785 €	40 581 €	41 392 €
LEADER	20% (2022)	3 187 €				
Autofinancement			9 751 €	9 946€	10 145 €	10 348 €
TOTAL RESSOURCES		**15 933 €**	**48 756 €**	**49 731 €**	**50 776 €**	**51 740 €**

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis favorable du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **VALIDE** le plan de financement de cette opération,
- **SOLLICITE** une demande de subvention FEADER au titre du programme LEADER Bourgogne Nivernaise,
- **SOLLICITE** une demande de subvention au titre du FNADT,
- **AUTORISE** l'autofinancement à appeler en contrepartie,
- **AUTORISE** le Président à signer les pièces administratives afférentes.

Nombre de conseillers : 55
Présents : 40
Pouvoirs : 9
Votants : 49
Pour : 49
Abstention : 0
Contre : 0

UNANIMITÉ

COMMUNAUTE de COMMUNES CŒUR DE LOIRE NIEVRE

Pour extrait conforme
Le Président,

Envoyé en préfecture le 25/05/2022
Reçu en préfecture le 25/05/2022
Affiché le
ID : 058-200067916-20220519-2022_19_05_06-DE

Cœur de Loire	Département de la Nièvre Communauté de Communes Cœur de Loire Extrait du Registre des Délibérations

Séance plénière du **19 mai 2022**,

L'an deux mille vingt-deux, le **dix-neuf** du mois de mai à **dix-neuf heures trente**,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 13 mai 2022 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle des fêtes de Pouilly sur Loire, sous la Présidence de **M. Sylvain COINTAT**.

Présents titulaires : M. Sylvain COINTAT - M. Daniel GILLONNIER - M. Patrick BONDEUX - Mme Pauline PABIOT - Mme Marie-France LURIER - Mme Danielle ROY - M. Pascal KNOPP - M. Gilbert LIENHARD - M. Michel VENEAU - M. Christian MARTIN - Mme Geneviève PARIS - M. Patrick RAPEAU - M. François DENIZOT - M. André BUISSON - M. Alexandre BLANDIN - Mme Martine BOREL - Mme Corinne COLONEL - Mme Florence GUILLAUME - Mme Martine LEROY - Mme Stéphanie OUVRY - M. Patrick PONSONNNAILLE - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU - Mme Carole TABBAGH GRUAU - M. Michel BARRIERE - Mme Sonia MILLANT - M. Denis HOUCHOT - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD – Mme Corinne SERRE - Mme Françoise CROTTET-FIGEAT - M. Benjamin MASI - Mme Nathalie LIEBARD - M. Jean FOURNIER - M. Robert CHOLLET - Mme Stéphanie CHAPUIS - M. Jacky SCHOLLER - Mme Jocelyne VERNAUX

Membres absents excusés : M. Jean-Marc BAUCINO - M. Thierry BEAUVAIS - M. Jean-Claude GILLONNIER - M. Bertrand FLANDIN - Mme Nadège COQUILLAT - M. Frédéric AUCOUTURIER

Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :

Mme Mauricette JOSEPH remplacée par Mme Muriel BUISSON
Mme TIXIER-MAUDRY remplacée par M. Raymond LE VAN

Membres ayant donné pouvoir :
M. Yves RAVET à M. Sylvain COINTAT
M. Pascal FASSIER à M. Michel VENEAU
M. Philippe BOURGEOIS à Mme Danielle ROY
M. Yannis BONNET à M. Daniel GILLONNIER
M. Michel RENAUD à M. Gilbert LIENHARD
M. Thierry DEMAY à Mme Sylvie REBOULLEAU
Mme Béatrice BOULOGNE à Mme Martine LEROY
M. Alain DEDISSE à M. Patrick PONSONNAILLE
M. Hicham BOUJLILAT à Mme Martine BOREL

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 55.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : **Mme Pascale QUILLIER** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

N° 2022/19-05/07

Ecole Intercommunale de Musique - Tarifs année scolaire 2022/2023

Conformément aux conditions d'inscription, il convient de revoir chaque année, les tarifs pour l'année scolaire à venir.

Aussi, il vous est proposé d'adopter la grille tarifaire retenue en Conseil d'établissement du 2 Mai 2022 avec une augmentation de 1%. Cette grille tarifaire sera appliquée en septembre pour l'année scolaire 2022/2023.

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis favorable du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **ADOPTE** les tarifs applicables pour l'année scolaire 2022/2023 comme indiqués dans le tableau joint à la présente délibération.

Nombre de conseillers : 55
Présents : 40
Pouvoirs : 9
Votants : 49
Pour : 49
Abstention : 0
Contre : 0

UNANIMITÉ

COMMUNAUTÉ de COMMUNES CŒUR de NIÈVRE

Pour extrait conforme
Le Président,

Envoyé en préfecture le 25/05/2022
Reçu en préfecture le 25/05/2022
Affiché le
ID : 058-200067916-20220519-2022_19_05_07-DE

Cœur de Loire	Département de la Nièvre Communauté de Communes Cœur de Loire Extrait du Registre des Délibérations

Séance plénière du **19 mai 2022**,

L'an deux mille vingt-deux, le **dix-neuf** du mois de mai à **dix-neuf heures trente**,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 13 mai 2022 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle des fêtes de Pouilly sur Loire, sous la Présidence de **M. Sylvain COINTAT**.

Présents titulaires : M. Sylvain COINTAT - M. Daniel GILLONNIER - M. Patrick BONDEUX - Mme Pauline PABIOT - Mme Marie-France LURIER - Mme Danielle ROY - M. Pascal KNOPP - M. Gilbert LIENHARD - M. Michel VENEAU - M. Christian MARTIN - Mme Geneviève PARIS - M. Patrick RAPEAU - M. François DENIZOT - M. André BUISSON - M. Alexandre BLANDIN - Mme Martine BOREL - Mme Corinne COLONEL - Mme Florence GUILLAUME - Mme Martine LEROY - Mme Stéphanie OUVRY - M. Patrick PONSONNNAILLE - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU - Mme Carole TABBAGH GRUAU - M. Michel BARRIERE - Mme Sonia MILLANT - M. Denis HOUCHOT - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD – Mme Corinne SERRE - Mme Françoise CROTTET-FIGEAT - M. Benjamin MASI - Mme Nathalie LIEBARD - M. Jean FOURNIER - Mme Stéphanie CHAPUIS - M. Jacky SCHOLLER - Mme Jocelyne VERNAUX

Membres absents excusés : M. Jean-Marc BAUCINO - M. Thierry BEAUVAIS - M. Jean-Claude GILLONNIER - M. Bertrand FLANDIN - Mme Nadège COQUILLAT - M. Frédéric AUCOUTURIER - M. Robert CHOLLET

Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :

Mme Mauricette JOSEPH remplacée par Mme Muriel BUISSON
Mme TIXIER-MAUDRY remplacée par M. Raymond LE VAN

Membres ayant donné pouvoir :
M. Yves RAVET à M. Sylvain COINTAT
M. Pascal FASSIER à M. Michel VENEAU
M. Philippe BOURGEOIS à Mme Danielle ROY
M. Yannis BONNET à M. Daniel GILLONNIER
M. Michel RENAUD à M. Gilbert LIENHARD
M. Thierry DEMAY à Mme Sylvie REBOULLEAU
Mme Béatrice BOULOGNE à Mme Martine LEROY
M. Alain DEDISSE à M. Patrick PONSONNAILLE
M. Hicham BOUJLILAT à Mme Martine BOREL

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 55.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : **Mme Pascale QUILLIER** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

N° 2022/19-05/08

Modification du règlement intérieur de l'Ecole de Musique

Lors de sa séance du 2 Mai 2022, le Conseil d'établissement de l'Ecole de Musique a souhaité apporter des modifications au règlement intérieur de l'école de Musique suite à l'adoption de son projet d'établissement 2021/2024.

Les modifications portent sur des compléments en enseignements dispensés, sur le cursus de formation et sur les modalités d'acceptation des nouvelles inscriptions.

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis favorable du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **ADOPTE** le nouveau règlement intérieur de l'Ecole de Musique présenté en annexe.

Nombre de conseillers : 55
Présents : 39
Pouvoirs : 9
Votants : 48
Pour : 48
Abstention : 0
Contre : 0

UNANIMITÉ

COMMUNAUTÉ de COMMUNES CŒUR DE LOIRE NIEVRE

Pour extrait conforme
Le Président,

Envoyé en préfecture le 25/05/2022
Reçu en préfecture le 25/05/2022
Affiché le
ID : 058-200067916-20220519-2022_19_05_08-DE

Cœur de Loire	Département de la Nièvre Communauté de Communes Cœur de Loire Extrait du Registre des Délibérations

Séance plénière du **19 mai 2022**,

L'an deux mille vingt-deux, le **dix-neuf** du mois de mai à **dix-neuf heures trente**,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 13 mai 2022 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle des fêtes de Pouilly sur Loire, sous la Présidence de **M. Sylvain COINTAT**.

Présents titulaires : M. Sylvain COINTAT - M. Daniel GILLONNIER - M. Patrick BONDEUX - Mme Pauline PABIOT - Mme Marie-France LURIER - Mme Danielle ROY - M. Pascal KNOPP - M. Gilbert LIENHARD - M. Michel VENEAU - M. Christian MARTIN - Mme Geneviève PARIS - M. Patrick RAPEAU - M. François DENIZOT - M. André BUISSON - M. Alexandre BLANDIN - Mme Martine BOREL - Mme Corinne COLONEL - Mme Florence GUILLAUME - Mme Martine LEROY - Mme Stéphanie OUVRY - M. Patrick PONSONNNAILLE - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU - Mme Carole TABBAGH GRUAU - M. Michel BARRIERE - Mme Sonia MILLANT - M. Denis HOUCHOT - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD – Mme Corinne SERRE - Mme Françoise CROTTET-FIGEAT - M. Benjamin MASI - Mme Nathalie LIEBARD - M. Jean FOURNIER - M. Robert CHOLLET - Mme Stéphanie CHAPUIS - M. Jacky SCHOLLER - Mme Jocelyne VERNAUX

Membres absents excusés : M. Jean-Marc BAUCINO - M. Thierry BEAUVAIS - M. Jean-Claude GILLONNIER - M. Bertrand FLANDIN - Mme Nadège COQUILLAT - M. Frédéric AUCOUTURIER

Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :

Mme Mauricette JOSEPH remplacée par Mme Muriel BUISSON
Mme TIXIER-MAUDRY remplacée par M. Raymond LE VAN

Membres ayant donné pouvoir :
M. Yves RAVET à M. Sylvain COINTAT
M. Pascal FASSIER à M. Michel VENEAU
M. Philippe BOURGEOIS à Mme Danielle ROY
M. Yannis BONNET à M. Daniel GILLONNIER
M. Michel RENAUD à M. Gilbert LIENHARD
M. Thierry DEMAY à Mme Sylvie REBOULLEAU
Mme Béatrice BOULOGNE à Mme Martine LEROY
M. Alain DEDISSE à M. Patrick PONSONNAILLE
M. Hicham BOUJLILAT à Mme Martine BOREL

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 55.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : **Mme Pascale QUILLIER** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

N° 2022/19-05/09

Convention de partenariat pour l'organisation du forum déchets et économie circulaire

Une convention cadre d'entente sur « les mises en commun de ressources de synergie et d'actions conjointes pour la collecte et le traitement des déchets ménagers » a été adoptée fin 2021 entre les quatre collectivités exerçant la compétence traitement des déchets ménagers, à savoir : Nevers Agglomération, Les Bertranges, Cœur de Loire, le SIEEEN. Cette convention est destinée, face à l'augmentation des coûts de la gestion des déchets et dans un souci d'amélioration de la qualité du service public, à mutualiser leurs ressources, mettre leurs projets en synergies et à mener des actions conjointes sur des thématiques relevant de leurs compétences respectives. Cette convention permet de prévoir la mise en place d'autres conventions de partenariat thématiques.

Ainsi, les collectivités partenaires, en coopération avec la délégation régionale Bourgogne-Franche-Comté du CNFPT, se mobilisent pour organiser un « Forum » à destination des élus des communes et des agents territoriaux sur des sujets d'actualités : dépôts sauvages, commande publique durable, exemplarité et sobriété des collectivités...

Organisée le 16 septembre 2022, cette journée de formation et d'information, a pour objectif de présenter les grands enjeux des politiques publiques ayant trait à la gestion des déchets et à l'économie circulaire sur notre département et de dégager des solutions concrètes pour agir.

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis favorable du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **VALIDE** la participation de la Communauté de Communes Cœur de Loire à l'organisation de ce forum,
- **VALIDE** la participation financière de Cœur de Loire à hauteur de 3 000 € maximum,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention de partenariat pour l'organisation du forum déchets et économie circulaire.

Nombre de conseillers : 55
Présents : 40
Pouvoirs : 9
Votants : 49
Pour : 49
Abstention : 0
Contre : 0

UNANIMITÉ

Pour extrait conforme
Le Président,

Envoyé en préfecture le 25/05/2022
Reçu en préfecture le 25/05/2022
Affiché le
ID : 058-200067916-20220519-2022_19_05_09-DE

Cœur de Loire	Département de la Nièvre Communauté de Communes Cœur de Loire Extrait du Registre des Délibérations

Séance plénière du **19 mai 2022**,

L'an deux mille vingt-deux, le **dix-neuf** du mois de mai à **dix-neuf heures trente**,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 13 mai 2022 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle des fêtes de Pouilly sur Loire, sous la Présidence de **M. Sylvain COINTAT**.

Présents titulaires : M. Sylvain COINTAT - M. Daniel GILLONNIER - M. Patrick BONDEUX - Mme Pauline PABIOT - Mme Marie-France LURIER - Mme Danielle ROY - M. Pascal KNOPP - M. Gilbert LIENHARD - M. Michel VENEAU - M. Christian MARTIN - Mme Geneviève PARIS - M. Patrick RAPEAU - M. François DENIZOT - M. André BUISSON - M. Alexandre BLANDIN - Mme Martine BOREL - Mme Corinne COLONEL - Mme Florence GUILLAUME - Mme Martine LEROY - Mme Stéphanie OUVRY - M. Patrick PONSONNNAILLE - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU - Mme Carole TABBAGH GRUAU - M. Michel BARRIERE - Mme Sonia MILLANT - M. Denis HOUCHOT - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD – Mme Corinne SERRE - Mme Françoise CROTTET-FIGEAT - M. Benjamin MASI - Mme Nathalie LIEBARD - M. Jean FOURNIER - M. Robert CHOLLET - Mme Stéphanie CHAPUIS - M. Jacky SCHOLLER - Mme Jocelyne VERNAUX

Membres absents excusés : M. Jean-Marc BAUCINO - M. Thierry BEAUVAIS - M. Jean-Claude GILLONNIER - M. Bertrand FLANDIN - Mme Nadège COQUILLAT - M. Frédéric AUCOUTURIER

Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :

Mme Mauricette JOSEPH remplacée par Mme Muriel BUISSON
Mme TIXIER-MAUDRY remplacée par M. Raymond LE VAN

Membres ayant donné pouvoir :
M. Yves RAVET à M. Sylvain COINTAT
M. Pascal FASSIER à M. Michel VENEAU
M. Philippe BOURGEOIS à Mme Danielle ROY
M. Yannis BONNET à M. Daniel GILLONNIER
M. Michel RENAUD à M. Gilbert LIENHARD
M. Thierry DEMAY à Mme Sylvie REBOULLEAU
Mme Béatrice BOULOGNE à Mme Martine LEROY
M. Alain DEDISSE à M. Patrick PONSONNAILLE
M. Hicham BOUJLILAT à Mme Martine BOREL

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 55.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : **Mme Pascale QUILLIER** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

N° 2022/19-05/10

Convention d'accès à la déchèterie de BONNY SUR LOIRE pour les habitants d'ANNAY et de NEUVY SUR LOIRE

La Communauté de Communes Cœur de Loire possède trois déchèteries pour accueillir les déchets des particuliers et des professionnels.
Leur situation géographique, fait que certaines communes sont éloignées de ces derniers de plus de 13 kilomètres (Neuvy-sur-Loire, Annay, Ménestreau, Châteauneuf Val de Bargis, Mesves sur Loire, Bulcy et Vielmanay).

Une convention existe avec la Communauté de Communes les Bertranges pour permettre aux habitants de Mesves sur Loire, Bulcy et Vielmanay d'accéder à la déchèterie de La Charité sur Loire.

Une convention pourrait être également signée avec le Syndicat MIxte de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères (SMICTOM) du Giennois, pour un accès à la déchèterie de Bonny sur Loire pour les habitants de Neuvy sur Loire et Annay.

Comme indiqué par les services de l'Etat, il s'agirait d'une convention d'utilisation d'un équipement collectif prévue à l'article L.131-15 du CGCT moyennant une participation financière. Les collectivités ont 1 an pour accepter la convention qui précise notamment la contrepartie financière.

Il a été convenu avec le SMICTOM de mettre en place l'accès pour les habitants de Neuvy sur Loire et Annay à compter du 1er juin 2022.
Concernant la facturation, une période test de 6 mois sera réalisée pour convenir du meilleur mode de calcul de la participation financière (forfait ou réel, mensuel ou trimestriel).

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis favorable du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **VALIDE** le principe de l'accès à la déchèterie de Bonny sur Loire aux habitants de Neuvy sur Loire et Annay,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les actes afférents lorsque le choix du mode de financement sera retenu.

Nombre de conseillers : 55
Présents : 40
Pouvoirs : 9
Votants : 49
Pour : 49
Abstention : 0
Contre : 0

UNANIMITÉ

COMMUNAUTE de COMMUNES CŒUR de LOIRE NIEVRE

Pour extrait conforme
Le Président,

Envoyé en préfecture le 25/05/2022
Reçu en préfecture le 25/05/2022
Affiché le
ID : 058-200067916-20220519-2022_19_05_10-DE